



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secourisme

Question écrite n° 107003

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le secourisme. Le panorama des formations revêt en France l'aspect d'une mosaïque où chaque élément correspond à un programme parfaitement justifié, mais illisible pour le néophyte. Instaurer un parcours civique secouriste qui se déroulerait pendant toute la vie du citoyen, permettrait de remédier à cet état de fait. Ainsi, progressives et intégrées, les formations secouristes s'intégreraient dans un continuum assurant par là même le recyclage des secouristes citoyens et leur suivi (carte de secouriste). Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Depuis la fin des années 1950, le secourisme a profondément évolué. A l'origine, il était demandé aux secouristes de disposer de compétences dans le cadre restreint d'un engagement lors de missions de défense civile. De nos jours, le secouriste est un acteur quotidien du secours, tant dans le cadre d'une action citoyenne que dans celui d'une mission de sécurité civile. L'intégration du secourisme dans le quotidien de chacun conduit à une nécessaire « contextualisation » des pratiques, afin de disposer de secouristes correctement formés au milieu dans lequel ils peuvent être amenés à évoluer ; ce qui est particulièrement vrai pour les pratiques professionnelles. En dehors du cadre professionnel, le parcours de formation du citoyen permet d'obtenir un certificat de compétences de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1). Obtenu à l'issue de la classe de troisième, il se décline en amont, pour les plus jeunes par une formation permettant d'apprendre à porter secours (APS) mais ne constituant qu'une partie seulement du PSC 1, dont la pédagogie est adaptée à celle d'un enfant de moins de 10 ans. Au-delà, un rappel est effectué dans le cadre de la journée de défense et de citoyenneté. L'accent est mis, d'une part, sur le point clef de la chaîne de secours, l'alerte, et, d'autre part, sur la première cause de mortalité, l'arrêt cardiaque. Un seul diplôme est délivré dans le cadre du parcours citoyen : le PSC 1. Afin de s'intégrer à une formation tout au long de la vie, des modules de rappel adaptés à l'âge et aux pratiques pourront être proposés à l'avenir. Sans rechercher l'acquisition de compétences supplémentaires, ils s'intégreront dans le cadre d'un engagement volontaire et citoyen de chacun.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107003

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4174

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3540